

Ado tué à Moorea : Ouverture d'une information judiciaire pour homicide involontaire




Tahiti, le 17 août 2020 - Le parquet de Papeete a ouvert une information judiciaire contre x pour « homicide involontaire » vendredi, pour déterminer les circonstances exactes dans lesquelles l'adolescent anglais de 14 ans a été mortellement percuté par un bateau le 8 août dernier alors qu'il faisait du snorkeling à Moorea.

Une information judiciaire a été ouverte contre x pour « homicide involontaire » par le parquet de Papeete vendredi pour déterminer les circonstances dans lesquelles le jeune anglais de 14 ans, qui faisait le tour du monde en voilier avec sa famille, a été mortellement percuté par une embarcation le 8 août dernier. Ce jour-là et alors qu'il faisait du snorkeling au large de la plage de Ta'ahiamanu à Moorea, l'adolescent avait été mortellement heurté par un bateau. Malgré l'intervention des secours, il n'avait pas pu être réanimé.

Cinq jours après le drame, le parquet de Papeete a donc décidé vendredi d'ouvrir une information judiciaire contre x pour homicide involontaire. Le juge d'instruction en charge de l'affaire, Thierry Fragnoli, va désormais devoir déterminer les circonstances exactes dans lesquelles l'adolescent a perdu la vie, et notamment la vitesse à laquelle allait le bateau qui l'a percuté.

Rédigé par Garance Colbert le Lundi 17 Août 2020 à 08:05 | Lu 1171 fois

 [Ajouter aux favoris](#)

Source :

<https://www.tahiti-infos.com>